

VIH/SIDA ET REFUGIES

I. OBJECTIFS ET CIBLAGE DU DOCUMENT

1 La première partie de ce document fournit une actualisation des politiques et des activités du HCR en matière de VIH/SIDA depuis l'adoption du Plan stratégique 2005-2007 et assure le suivi du document sur le VIH/SIDA présenté à la trente-deuxième réunion du Comité permanent (EC/55/SC/CRP.8) en mars 2005.

2 La deuxième partie décrit les recommandations du Groupe de travail mondial du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Les organes directeurs d'autres co-parrains de l'ONUSIDA ont approuvé ces recommandations et le Comité permanent est également invité à les approuver sous la forme d'un projet de décision (annexe I).

3 L'information générale sur l'évolution des politiques et stratégies du HCR en matière de VIH/SIDA est fournie dans la note explicative de cette actualisation (annexe II).

II. ACTUALISATION SUR LES POLITIQUES ET LES ACTIVITES DU HCR EN MATIERE DE VIH/SIDA

4 Les principes fondamentaux de protection internationale et de solutions durables pour les réfugiés ainsi que les normes des droits humains universellement reconnues restent le cadre de référence pour les politiques du HCR. Depuis le Plan stratégique pour 2005-2007 (voir note explicative à l'annexe II), le HCR a publié une expérience de terrain évaluant l'adoption de la prophylaxie post-exposition à l'intention des victimes de viol dans plusieurs camps de réfugiés à l'ouest de la République-Unie de Tanzanie¹ et a commencé à mettre en oeuvre à grande échelle une assistance et un soutien pour les victimes de viol. Un document conjoint ONUSIDA/HCR sur les meilleures pratiques pour couvrir les besoins liés au VIH des réfugiés et des populations hôtes² a été largement diffusé et l'on espère que ce document influencera les gouvernements et les organisations auteurs d'interventions liées au VIH/SIDA en faveur de ces populations. Le HCR met actuellement la dernière main à deux documents importants sur le VIH et la protection ainsi qu'une politique sur la thérapie anti-rétrovirale pour les réfugiés : ces deux documents seront publiés au cours du deuxième trimestre de 2006.

5 Le HCR a créé une Unité de VIH composée de deux administrateurs techniques au Siège, un administrateur technique/chargé de liaison avec l'ONUSIDA basé à Prétoria et cinq coordonnateurs régionaux pour le VIH (1 en Asie et 4 en Afrique). Depuis février 2006, l'appui financier et technique aux programmes par pays a été étendu pour couvrir 29 pays. Outre la mise en oeuvre de services

¹ UNHCR. Field Experience: Evaluation of the introduction of post-exposure prophylaxis in the clinical management of rape survivors in Kibondo refugee camps, United-Republic of Tanzania. Geneva: UNHCR, 2005 (version anglaise uniquement) .

² ONUSIDA/HCR. Stratégies visant à couvrir les besoins liés au VIH des réfugiés et des populations hôtes. Genève : ONUSIDA, Collection sur les meilleures pratiques, 2005 (en cours de traduction)

essentiels de VIH suite aux principes directeurs du Comité permanent inter-organisations (CPI) pour les interventions en matière de VIH/SIDA en situation d'urgence³, le HCR a entrepris un certain nombre d'activités plus globales. Elles incluent une orientation volontaire et le dépistage dans plus de 30 camps de réfugiés de 11 pays à l'intention d'environ 900 000 personnes ; la prévention des programmes de transmission de la mère à l'enfant dans plus de 18 camps de huit pays à l'intention d'environ 650 000 personnes ; et la fourniture d'une thérapie anti-rétrovirale à un petit nombre de réfugiés dans 26 pays, dans le cadre de plusieurs mécanismes officiels et non officiels.

6. Le HCR travaille en étroite collaboration avec tous les co-parrains de l'ONUSIDA et d'autres institutions des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les réfugiés, d'autres personnes touchées par le conflit et les communautés hôtes voisines. Le HCR a mis en œuvre un projet de création de capacités sur les réponses communautaires au VIH/SIDA⁴ avec les réfugiés et leur population hôte en République du Congo, qui sera imité et repris dans d'autres communautés hôtes et réfugiées. Le programme indique des méthodes visant à aider la communauté à traiter de questions importantes en matière de VIH. Avec le PAM et l'UNICEF, le HCR a commencé à mettre en œuvre quelques stratégies d'appui en matière d'alimentation et de nutrition intégrées aux activités liées au VIH dans les situations de réfugiés⁵ en Ouganda et en Zambie. Un partenariat déjà étroit avec le FNUAP s'est encore développé pour inclure un éventail d'interventions en matière de santé génésique ainsi qu'une formation conjointe ; des programmes de terrain pour fournir des soins et un appui aux victimes de viol, y compris une prophylaxie post-exposition au HCR, ont fait l'objet d'une extension.

7. Le HCR a continué de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale, les gouvernements et le Secrétariat de l'ONUSIDA sur une initiative sous-régionale en matière de VIH en Afrique centrale et orientale, l'Initiative des Grands Lacs sur le SIDA. Des évaluations et une planification conjointe des besoins ont été menées à bien parmi les populations hôtes réfugiées et voisines afin d'assurer la mise en œuvre efficace de cette initiative qui doit commencer en mars 2006.

8. Enfin, le HCR et d'autres institutions des Nations Unies ont coopéré à un programme à l'échelle du système des Nations Unies financé par le DFID (Department for International Development/Royaume-Uni) sur l'amélioration des services VIH/SIDA aux populations relevant de l'assistance humanitaire. Des plans de travail ont été achevés et la mise en œuvre devrait démarrer en mars 2006.

III. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL MONDIAL

9. L'Equipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination sur le SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux a publié son rapport final le 14 juin 2005. L'aperçu synoptique déclare que le renforcement de la coordination, l'alignement et l'harmonisation, dans le contexte des principes « Trois Un », la réforme des Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que la Déclaration de l'OCDE/CAD de Paris sur l'efficacité de l'aide, sont essentiels pour améliorer rapidement la réponse en matière de SIDA. Les recommandations sont présentées sous quatre rubriques principales :

- a) favoriser l'autonomisation et l'esprit d'initiative intégrés au plan national ;
- b) alignement et harmonisation ;
- c) réforme pour une réponse multilatérale plus efficace ; et

³ Comité permanent inter-organisations (CPI). Directives concernant les interventions relatives au VIH/SIDA dans les situations d'urgence. Genève : Groupe d'étude du CPI, 2004.

⁴ UNHCR. Field Experience: Community conversations in response to HIV/AIDS - a capacity building project with refugees and the host population. Republic of Congo. Geneva: UNHCR, 2005 (version anglaise uniquement).

⁵ UNHCR, WFP. Integration of HIV/AIDS activities with food and nutrition support in refugee settings: specific programme strategies. Geneva: UNHCR and WFP, 2004.(version anglaise uniquement).

d) obligation redditionnelle et contrôle.

Les principaux secteurs couverts dans ces recommandations incluent notamment :

- a) les mécanismes nationaux qui dirigent la mise en œuvre et permettent l'alignement du soutien extérieur ;
- b) les politiques macro-économiques qui appuient la réponse en matière de SIDA ;
- c) l'alignement de l'appui extérieur aux stratégies politiques, systèmes, cycles et plans nationaux ;
- d) approche visant à déplacer progressivement les priorités depuis le projet jusqu'au financement de programme et l'harmonisation de la programmation, du financement et de l'établissement de rapports ;
- e) coordination plus étroite du système des Nations Unies sur le SIDA au niveau national ;
- f) mécanismes de gestion des problèmes du Fonds global au sein du système des Nations Unies au niveau mondial ;
- g) clarification de la répartition des tâches entre les institutions multilatérales ;
- h) accroissement du financement pour un appui technique ;
- i) évaluation au plan national de la performance des institutions multilatérales, des partenaires internationaux et des parties prenantes nationales ; et
- j) renforcement des mécanismes et structures d'évaluation et de suivi nationaux facilitant le contrôle.

Le projet de décision ci-joint (annexe I) propose au Comité permanent d'entériner ces recommandations.

IV. CONCLUSIONS

10. Comme le montrent les chapitres précédents, le HCR a renforcé ses interventions en matière de VIH/SIDA en faveur des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence de façon globale. Le fait de devenir un co-parrain de l'ONUSIDA a permis d'inclure les interventions en matière de VIH parmi les populations déplacées et touchées par le conflit dans de nombreuses politiques et directives aux niveaux mondial et régional ainsi que des interventions plus globales concernant le VIH pour les populations touchées au niveau national. Le HCR a mis un accent tout particulier sur les partenariats, tant parmi les co-parrains de l'ONUSIDA ; d'autres organisations des Nations Unies et internationales et entre les gouvernements et les populations touchées, afin d'offrir des programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH/SIDA en tant que composante essentielle de la protection globale des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

11. D'autres rapports seront fournis en 2007 sur les progrès accomplis dans le cadre du plan stratégique pour 2005-2007 et en vue de préparer le plan pour 2008-2010.

PROJET DE DECISION
SUR LES RECOMMANDATIONS
DE L'EQUIPE DE TRAVAIL MONDIALE DE L'ONUSIDA

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif en 2003 sur les questions relatives à l'administration, aux programmes et aux finances (A/AC.96/987, par. 24 h)) qui se félicite de la décision du Haut Commissaire de demander le co-parrainage de l'ONUSIDA et décide de garder à l'étude la question du VIH/SIDA lié aux réfugiés dans le cadre du programme de travail du Comité permanent,

Rappelant en outre la conclusion générale sur la protection internationale du Comité exécutif en 2005 (A/AC.96/1021, par 20 w)) ainsi que ses discussions au titre du point sur la politique de programme/protection sur le Plan stratégique lié au VIH/SIDA pour 2005-2007 à la trente-deuxième réunion du Comité permanent (EC/55/SC/CRP.8),

Réaffirmant l'importance de reconnaître que l'accès à la prévention, aux soins et aux traitements du VIH/SIDA, autant que possible de façon comparable aux services mis à la disposition de la communauté hôte locale, est une composante essentielle de la protection des réfugiés, des rapatriés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR ;

1. *Prend note* du document EC/57/SC/CRP.9 sur le VIH/SIDA et les réfugiés qui fournit une actualisation sur les politiques et les activités du HCR en matière de VIH/SIDA depuis l'introduction de son Plan stratégique pour 2005-2007 et présente les recommandations de l'Equipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination pour le SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux ;
2. *Approuve* les recommandations de l'équipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination sur le SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux ;
3. *Demande* au HCR d'élaborer des plans d'action adéquats, en collaboration avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres co-parrains, et de poursuivre sur l'élan imprimé par l'Equipe de travail mondiale dans le respect des calendriers impartis ;
4. *Note* l'accent mis sur l'appui à l'action au niveau national et au renforcement des réponses nationales et encourage le HCR à fournir un appui technique effectif aux gouvernements nationaux et à se concentrer sur certains secteurs en fonction des avantages comparatifs respectifs ;
5. *Encourage* le HCR à poursuivre ses liens de coopération avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires compétents pour développer des initiatives sous-régionales telles que l'initiative des Grands Lacs sur le SIDA ; et
6. *Note* que cela nécessitera la coordination et l'harmonisation des efforts ainsi qu'une répartition claire des responsabilités avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres co-parrains ainsi qu'une coordination avec les parties prenantes nationales et mondiales.

NOTE EXPLICATIVE

CONTEXTE DES POLITIQUES ET ACTIVITES DU HCR EN MATIERE DE VIH/SIDA

1. Le mandat du HCR consistant à fournir une protection internationale aux réfugiés inclut la responsabilité de veiller à ce que les droits humains et le bien-être soient promus et défendus dans l'ensemble des opérations du HCR. La prévention et l'allègement des conséquences du VIH/SIDA sont des composantes essentielles de la protection globale des réfugiés. Alors que la prévalence du VIH est souvent plus élevée parmi la population hôte environnante que parmi les réfugiés, ces derniers sont souvent beaucoup plus vulnérables au VIH en raison de l'environnement où ils se trouvent⁶. Cela est particulièrement le cas pour les femmes, les jeunes gens et les enfants. Les réfugiés et les autres personnes touchées par le conflit sont également intimement liés à tout effort couronné de succès pour lutter contre la pandémie. Afin de réduire la stigmatisation et de veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès à la prévention et aux soins en matière de VIH/SIDA, le HCR préconise l'intégration des réfugiés dans les politiques et programmes des gouvernements hôtes en matière de VIH/SIDA⁷. Ayant signé un cadre de coopération avec l'ONUSIDA en 1998, le HCR est devenu un co-parrain de l'ONUSIDA en juin 2004.

2. Le Plan stratégique du HCR sur le VIH/SIDA pour 2005-2007 constitue un suivi de son plan stratégique pour 2002-2004. Ces deux plans ont été élaborés en consultation avec le Comité consultatif du HCR sur le VIH/SIDA et les réfugiés. Le plan pour 2005-2007 se fonde sur les politiques du HCR, les leçons tirées de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2002-2004, l'orientation technique du Secrétariat de l'ONUSIDA et des autres co-parrains ainsi que les principes directeurs sur le VIH/SIDA du Comité permanent inter-organisations en situation d'urgence. Le plan présente les objectifs et les stratégies fondamentales du HCR de 2005 à 2007 pour lutter contre le VIH/SIDA ainsi que pour veiller à ce que les droits humains des personnes relevant de la compétence du HCR vivant avec le VIH/SIDA soient dûment respectés.

⁶ Spiegel PB. Le VIH/SIDA parmi les populations victimes de conflits, *Disasters* 2004;28(3):322-39.

⁷ ONUSIDA/HCR. Stratégies visant à couvrir les besoins liés au VIH des réfugiés et des populations hôtes. Genève : ONUSIDA, Collection sur les meilleures pratiques, 2005 (en cours de traduction)